

L'oralisation en langue des signes québécoise*

Colette Dubuisson

Astrid Vercaingne-Ménard

Dominique Pinsonneault

Louis Desouvrey

UQAM

Le but de cet article est de jeter les bases d'une description de l'oralisation dans la langue des signes québécoise (LSQ). Ce procédé consiste à articuler des mots avec ou sans la voix. Nous émettons d'abord l'hypothèse que l'oralisation constitue un phénomène d'emprunt au français, intégré dans la composante non manuelle de la LSQ, dans laquelle elle joue un rôle linguistique au niveau lexical. Nous distinguons ensuite les cas où l'oralisation est obligatoire parce qu'elle a une valeur fonctionnelle de ceux où elle est facultative. Nous poursuivons en expliquant les modifications que subissent les oralisations en fonction soit du critère de visibilité des traits articulatoires, soit de l'adjacence de phonèmes similaires. Nous terminons en émettant l'hypothèse que dans une situation de contact entre une langue orale et une langue signée, l'accent de mot de la langue orale peut influencer la production des formes oralisées de la langue signée.

0. Introduction

La langue des signes du Québec (LSQ) comme la plupart des langues signées comporte non seulement la possibilité de réaliser des signes (équivalents des mots des langues orales) avec les mains, mais aussi, la possibilité de représenter des éléments qui proviennent de la langue orale avec laquelle elle est en contact: le français. Cette représentation se fait par l'épellation,

l'initialisation et l'oralisation. L'épellation consiste à former successivement, sur la main dominante, une séquence de configurations manuelles, correspondant chacune à une lettre de l'alphabet, de manière à composer un mot de la langue écrite. L'initialisation consiste à exécuter un signe dans lequel la configuration manuelle correspond généralement à la première lettre d'un mot de langue écrite (par exemple, RESTAURANT ou IDEE.¹) Quant au procédé de l'oralisation, qui fait l'objet de cet article, il consiste à articuler des mots avec ou sans la voix. Il faut distinguer l'oralisation de l'usage de configurations de la bouche, par exemple, par une pression des lèvres, des joues gonflées, une expulsion de l'air, une projection des lèvres. Nous réservons le terme d'oralisation aux mouvements des lèvres qui reproduisent, en tout ou en partie, des mots de la langue orale. Notre but est de jeter les bases d'une description de l'oralisation en LSQ.

Pendant longtemps, les études sur les langues signées se sont concentrées sur la composante manuelle, c'est-à-dire les signes produits par les mains. On a étudié les paramètres de formation des signes, l'ordre des signes, etc. Cette démarche correspond à celle suivie pour l'étude des langues orales où le linguiste se préoccupe de phonologie, de morphologie, de syntaxe mais n'aborde que rarement ce que l'on a coutume d'appeler le non verbal. Il est vraisemblable que dans un premier temps, les linguistes ont pensé que l'étude des signes dans les langues signées correspondait à ce qui constituait leur domaine d'étude dans les langues orales et que tout le reste, le comportement non manuel, correspondait au non verbal. Avec le temps, on s'est cependant aperçu que la composante non manuelle des langues signées n'était pas toujours paralinguistique, mais qu'elle jouait souvent un rôle linguistique dans le message.

La composante non manuelle comprend des mouvements des épaules, de la tête, des yeux, des sourcils, de la bouche et aussi, l'expression faciale. Il existe différents types de mouvements de la bouche. Pour certains, il est difficile de savoir s'ils sont linguistiques ou

paralinguistiques. On pourrait penser qu'une moue, par exemple, n'a pour fonction que de renforcer ce que dit le signeur. Cependant, pour accompagner certains signes, ~~par exemple~~ ~~PAS-CAPABLE~~, cette moue est obligatoire et si elle n'est pas présente, le signe n'est pas compris. Elle fait donc partie des paramètres de formation du signe et a une valeur linguistique et non paralinguistique.

Les oralisations sont un autre type de mouvements de la bouche. Comme elles sont une manifestation de la langue orale, on a tendance à leur attribuer *a priori* une valeur linguistique. Il faut cependant en faire une description plus systématique pour s'en assurer. Mais avant de passer à la description des oralisations en LSQ, nous expliquerons la relation LSQ/français en nous servant de l'oralisation comme phénomène d'emprunt entre langues en contact.

1. L'oralisation: un emprunt de la LSQ au français?

Une communauté linguistique sourde est habituellement en situation de contact avec la langue majoritaire des entendants. Ainsi, les locuteurs de la LSQ sont en contact avec le français et pour fonctionner dans une société majoritairement entendante et francophone, ils doivent avoir une connaissance minimale du français. La situation de contact des communautés linguistiques sourdes est particulière par rapport aux situations de contact qu'on trouve généralement entre les langues orales. Au Québec, les sourds vont tous à l'école en français et suivent des programmes de français langue première. Pourtant, pour les enfants sourds de parents sourds, c'est la LSQ qui est la langue première. Il est vrai que ces enfants constituent une minorité (un maximum de 10% des enfants sourds ont des parents sourds). Pour les enfants sourds de parents entendants, les choses se présentent différemment ² et ce n'est souvent qu'à leur arrivée à l'école, avec les autres enfants sourds qu'ils apprennent la LSQ. On peut certainement dire que la plupart des adultes sourds du Québec ont été éduqués dans une tradition oraliste,

donc, qu'ils ont été entraînés, avec plus ou moins de succès, à prononcer les mots du français et à faire de la lecture labiale. Selon Haugen (1950) et Weinreich (1968), un facteur important à la base de l'emprunt est un minimum de bilinguisme. L'emprunt a d'abord lieu dans le discours de personnes bilingues. Selon Weinreich, un mot emprunté spontanément ou occasionnellement par une personne bilingue peut être intégré et faire partie de la langue emprunteuse à partir du moment où il devient fréquent dans le discours. Il peut même ne plus être perçu comme un emprunt. Etant donné ce que l'on sait du bilinguisme des sourds, il est raisonnable de croire que l'oralisation constitue un phénomène d'emprunt de la LSQ au français.

2. Les recherches sur l'oralisation

L'oralisation n'a fait l'objet que de très peu de recherches dans les langues signées. Battison (1978) mentionne qu'en langue des signes américaine (ASL), l'oralisation peut être porteuse d'information linguistique supplémentaire. Padden (1990, 1991) suggère que les langues signées qui coexistent avec des langues orales dominantes ont développé un système pour représenter le matériel de ces langues. L'épellation est un de ces systèmes, l'oralisation en est un autre. Pour différentes raisons, vraisemblablement d'ordre historique, les signeurs de l'ASL utilisent beaucoup l'épellation alors que les sourds italiens utilisent beaucoup l'oralisation. Les signeurs québécois utilisent les deux phénomènes. Il semble qu'il faille remonter au congrès de Milan (1880) pour expliquer cette situation. En effet, lors de ce congrès, sous la pression de plus en plus forte des oralistes en Europe, les signes ont été interdits et seule la parole a été autorisée pour l'éducation des sourds. Cependant, les délégués américains au Congrès ne partageaient pas les idées de leurs collègues européens et l'oralisme n'a jamais connu aux Etats-Unis une vogue semblable à celle qu'il a eu en Europe. De l'énorme effort consacré à faire parler les sourds, il est resté un très grand nombre

d'oralisations dans la langue des signes italienne. Du refus de l'oralisme aux Etats-Unis, il a sans doute découlé une plus grande valorisation de la langue écrite et donc, un recours plus fréquent à l'épellation en ASL. Padden ajoute que l'oralisation, tout comme l'épellation, fait partie intégrante de la langue signée et a des fonctions spécifiques.

La contribution la plus importante sur l'oralisation dans les langues signées vient sans doute de Schermer (1990), qui traite de l'influence du hollandais parlé sur la langue des signes néerlandaise (SLN). En observant des conversations entre sourds, des chercheurs hollandais avaient constaté que la composante orale faisait partie des signes car sans elle, les sourds jugeaient certains signes comme étant agrammaticaux, non compréhensibles ou ambigus. Dans son travail, Schermer élabore une classification qui permet de rendre compte des diverses fonctions de l'oralisation en SLN tant au niveau du lexique que de la syntaxe.

3. L'oralisation en LSQ

Nos observations des conversations entre sourds québécois nous ont permis de remarquer que les signeurs de la LSQ utilisent largement l'oralisation, ce qui nous a conduit à amorcer cette recherche. Nos données proviennent des enregistrements vidéos du corpus LSQ88³. Nous avons extrait de ce corpus environ 60 minutes d'enregistrement réparties entre 6 locuteurs. Nous avons compté le nombre de signes et le nombre d'oralisations pour trois des six locuteurs, ce qui donne un total de 1520 signes dont 731 sont oralisés. Les données ont été dépouillées par une informatrice sourde qui a noté chaque signe oralisé avec l'oralisation qui l'accompagne. Nous avons également eu recours à nos informateurs sourds pour compléter nos données. Cela nous a permis de regrouper les phénomènes observés en quatre catégories:

- a) les oralisations non accompagnées de signes;

- b) les signes non accompagnés d'oralisation;
- c) les oralisations obligatoires;
- d) les oralisations facultatives.

3.1 Les oralisations non accompagnées de signes.

Nous avons rencontré très peu d'occurrences de ce type d'oralisation dans notre corpus de 60 minutes, mais quelques exemples ont été relevés dans le corpus global. Un signeur, par exemple, a utilisé une oralisation non accompagnée de signe pour la préposition 'après' dans l'énoncé suivant ⁴:

- (1) SAVOIR PAS IMMIGRANTS ARRIVER *après* REFUSER TRAVAIL REFUSER
 ... les immigrants ne savaient pas qu'après leur arrivée, on
 leur refuserait du travail.

Dans son étude de la SLN, Schermer soutient que l'oralisation sans signe est utilisée dans des phrases considérées comme étant du néerlandais signé ou dans le cas où le signeur ne connaît pas le signe correspondant au terme oralisé. Cela n'est pas le cas pour l'exemple (1) car le signeur connaît sans aucun doute le signe APRÈS, qui est extrêmement courant, et que la préposition oralisée avait exactement la même fonction que le signe équivalent. Il ne s'agit pas non plus d'un calque d'une structure française puisque l'oralisation est utilisée exactement au moment où l'aurait été le signe. Ici l'utilisation de l'oralisation sans signe semble plutôt être un choix du signeur.

Certains pronoms interrogatifs peuvent ne comporter que la composante oralisée, c'est-à-dire qu'ils peuvent être réalisés sans composante manuelle. Nous avons observé ce comportement

Les deux exemples comportant le mot ‘quel’ ont été exécutés par le même locuteur dans les énoncés suivants:

- En fait, il n'existe pas en LSQ de signe correspondant au mot 'quel'. Le sens de ce mot est habituellement exprimé par la composante non manuelle requise pour une interrogative c'est-à-dire, la direction du regard, la position marquée des sourcils et le mouvement de tête spécifique aux interrogatives ⁶. Les phrases représentées dans l'exemple (2) sont donc parfaitement grammaticales: l'utilisation du terme oralisé 'quel' serait donc une influence du français.

L'oralisation semble interdite avec certaines catégories de signes, plus particulièrement avec les

pointés, signes qu'on peut assimiler, entre autres, à des pronoms personnels de première, deuxième et troisième personne. Sur près de 360 de ces pointés, on a trouvé un seul exemple, dans notre corpus d'un pointé de première personne produit seul et oralisé *moi*. Il s'agit très clairement ici d'un pronom tonique. En outre, lorsqu'un pointé est utilisé simultanément avec un autre signe comme c'est possible de le faire dans une langue signée, l'oralisation accompagne non pas le pointé réalisé le plus souvent par la main non dominante (MND), mais le signe qui représente soit un nom, soit un verbe réalisé par la main dominante (MD). C'est ce qui est illustré en (3)

- (3)
- | | |
|-----|---------------|
| | <i>police</i> |
| MD | POLICE |
| MND | PTE-3 |

D'autres signes ne sont jamais accompagnés d'oralisation mais plutôt de configurations de la bouche se rapprochant d'une moue. Ces signes concernent les attributs à valeur défavorable comme: IGNORANT, STUPIDE, NE-PAS-COMPRENDRE et NE-PAS-FONCTIONNER. Certains verbes affectifs à évaluation négative comme FRUSTER DÉCEVOIR ne sont pas non plus accompagnés d'oralisation mais nécessitent une expression faciale particulière intégrant une configuration de la bouche particulière.

Une troisième catégorie de signes où on ne trouve pas d'oralisation correspond à des signes morphologiquement complexes en ce sens qu'ils incorporent plusieurs informations dont le sujet, l'action exécutée, le lieu, etc. Cela est illustré en (4):

- (4)
- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| SAUTER-EN-PARACHUTE | AUTOBUS-ARRETE-À-LA-STATION |
| GLISSER-SUR-L'AIR | DESCENDRE-EN-PARACHUTE |
| DEUX-PERSONNES-SAUTER-DANS-LES-AIRS | GLISSER-EN-DESCENDANT |

Dans tous les cas cités en (4), on remarque qu'un classificateur est en cause. Dans une langue signée, un classificateur est un morphème qui se réalise par des configurations manuelles représentant certaines caractéristiques d'un objet. Un certain nombre de classificateurs font référence à la forme d'un objet, par exemple, un objet rond et plat. D'autres classificateurs font référence à des traits sémantiques, par exemple, humain ou animal (voir, entre autres, Supalla, 1986).

En LSQ, les classificateurs sont incorporés dans le verbe de mouvement. La forme de la main réfère à la classe d'objet impliquée dans un événement, par exemple, elle représente l'objet physique qui se déplace et qui arrive à destination. Il n'existe pas, en français, un mot unique qui puisse traduire ces signes. Il faudrait plusieurs mots, quelquefois même une phrase entière pour y arriver. On peut donc supposer que c'est l'impossibilité de trouver un mot équivalent en langue orale qui fait que ces énoncés ne sont jamais oralisés.

3.3 Les oralisations obligatoires.

Nous venons de voir des cas où l'oralisation semble interdite puisqu'elle ne s'y produit pratiquement jamais. Nous verrons maintenant que l'oralisation est quelquefois obligatoire.

Il ne nous est malheureusement pas possible de déterminer à partir de notre corpus si un mot particulier est nécessairement oralisé. Le signe VIN, par exemple se trouve oralisé une dizaine de fois; cependant, nos informateurs nous affirment que l'oralisation est absolument facultative dans ce cas. Cependant, ces mêmes informateurs s'entendent pour dire que le signe PAS-CAPABLE, par exemple doit toujours être accompagné d'une oralisation pour être compris.

Dans plusieurs cas, on peut expliquer le caractère obligatoire de l'oralisation par des raisons

fonctionnelles. Le premier cas que nous traiterons est celui des signes initialisés. Il peut s'agir de la représentation de concepts qui n'ont pas de signes intégrés dans la langue comme les termes: 'vitamine', 'carbone', 'oxygène', 'hydrogène'. Dans notre corpus, ces signes sont toujours oralisés. On peut supposer que la configuration de la première lettre seule n'est pas assez explicite. Par exemple, l'utilisation de l'initiale *c* n'est pas suffisante, même en contexte, pour comprendre le sens du terme 'carbone' le signeur complète alors avec l'oralisation.

Il peut s'agir aussi de termes qui existent dans la langue mais ne sont pas connus par le signeur ou ses interlocuteurs. C'est le cas de signes comme PRÉPOSITION, PHONOLOGIE, THÉORIE, etc. L'informateur qui a utilisé ces signes avait de bonnes raisons de croire qu'ils étaient inconnus de ses interlocuteurs. Là encore, les signes sont accompagnés d'oralisation, et même, dans le cas de PHONOLOGIE, le signe est défini et expliqué.

3.3.1 Précision du sens d'un signe

Il arrive aussi que le signeur exécute un signe auquel on attribue ordinairement une glose française de catégorie morphologique X et, simultanément, il oralise un mot de catégorie morphologique Y. Nous avons remarqué ce comportement dans les circonstances où un signeur voulait faire la différence entre le nom d'un pays et l'adjectif correspondant.

L'oralisation sert alors à donner une précision qui existe dans la morphologie du français, mais qui n'est pas nécessaire dans celle de la LSQ où le contexte sert habituellement à distinguer le sens du nom de celui de l'adjectif. Nous présentons en (5) des exemples de ce type de précision.

(5)	<u>Signe</u>	<u>Oralisation</u>
	RUSSIE	Russe

ALLEMAGNE	Allemand
ROME	Romain
ANGLETERRE	Britannique.

3.3.2. Désambiguïsation

L'oralisation sert aussi à désambiguïser des signes homonymes, n'ayant aucune relation de sens entre eux. C'est ce qu'on trouve en (6):

(6) QUI/FINLANDE

La plupart du temps, les signes homonymes appartiennent au même champ sémantique comme dans les exemples qu'on trouve en (7):

(7) MARI/FEMME
ÉTÉ/AOUT
NEUF/NOUVEAU
TOI-MEME/AUTONOME
VIOLET/MAUVE
FORT/CAPABLE

Dans les exemples (8), il s'agit d'occurrences spontanées qui ne sont pas intégrées dans la LSQ. Les signeurs ont choisi individuellement d'employer un processus de désambiguïsation déjà existant dans la langue et de l'appliquer à de nouveaux faits.

(8) COMPÉTENT/TALENT

ALCOOL/BIÈRE

MOU/CONFORTABLE

VAPEUR/SAUNA

OFFICIEL/CERTAIN

COW-BOY/DALTON

COW-BOY/LUKE

L'oralisation est également utilisée pour désambiguïser les noms de personnes qui sont initialisés. C'est le cas, par exemple, de MICHEL et MARCEL qui sont signés tous deux dans le plan neutre, avec la même configuration (M) et le même mouvement. Seule l'oralisation permet de les distinguer.

3.3.3 L'épellation

Un autre cas où l'oralisation se produit toujours, c'est celui où l'oralisation accompagne l'épellation manuelle d'un mot français. L'oralisation permet alors de clarifier les épellations dont l'exécution est généralement tellement rapide que certaines lettres sont escamotées. On remarque que l'oralisation dans le contexte de l'épellation manuelle subit diverses modifications: l'épellation orale de certains segments peut être phonétique comme en (9):

(9)	<u>Epellation</u>	<u>Oralisation</u>
	A-U-C-L-A-I-R	o-c-l-a-i-r
	T-H-O-M-A-S	t-o-m-a-s
	B-O-T-T-I-N	b-o-t-i-n
	V-E-T-E-R-A-N	v-e-t-e-r-a (ou ã)
	S-Y-L-V-A-I-N	s-i-l-v-a (ou ã)

D-I-O-N

d-i-o (ou ð)

Il arrive aussi que l'épellation orale ne corresponde pas à l'épellation manuelle. Il est possible qu'il y ait une erreur dans l'une mais pas dans l'autre. C'est ce qui est illustré en (10):

(10)	<u>Epellation</u>	<u>Oralisation</u>
	C-A-P-I-S-A-L	c-a-p-i-t-a-l
	O-H-I-O	o-o-i-o

Il est également possible qu'une lettre non épelée soit oralisée. Dans ce cas, les deux modes de réalisation du mot se complètent, tel qu'illustré en (11):

(11)	<u>Epellation</u>	<u>Oralisation</u>
	A-Z-O	a-z-o-t

3.4 *Les oralisations facultatives*

Lorsque l'oralisation n'est ni impossible ni obligatoire, elle est facultative. Dans ce cas, elle est redondante par rapport au signe puisqu'elle ne contribue pas à sa signification. De fait, l'oralisation est très variable: les signes qui apparaissent à certains moments avec l'oralisation sont souvent produits sans être oralisés dans d'autres situations. Nous avons constaté dans notre corpus que la fréquence des oralisations varie d'un locuteur à l'autre. Shermer (1990) note que l'oralisation peut avoir une fonction emphatique: on peut oraliser pour mettre un signe en évidence. Elle peut avoir également une fonction communicative: les signeurs peuvent y avoir recours pour clarifier des signes qui ont des variantes régionales lorsque des sourds de

différents milieux se rencontrent.

Shermer a constaté que l'oralisation en SLN se produisait surtout avec des noms et peu avec des verbes. Nos données ne nous permettent pas de tirer les mêmes conclusions puisque notre corpus contient un nombre important de verbes oralisés. Nous ne sommes cependant pas en mesure de dire que l'oralisation des verbes a un caractère fonctionnel; c'est pourquoi nous la considérons comme une oralisation facultative. Nous avons noté que tous les verbes de notre corpus qui sont oralisés, le sont au présent, à la troisième personne du singulier, que l'énoncé soit au présent, au passé ou au futur. En LSQ, comme dans les autres langues signées, il existe un certain nombre de signes appropriés pour le marquage du temps ⁷, mais celui-ci ne se réalise généralement pas sur le verbe. Il prend fréquemment la forme d'un adverbe du type AVANT, APRES, etc. L'emploi du présent dans l'oralisation des verbes n'est pas pertinent pour déterminer le temps du verbe. Il semble qu'en LSQ, l'on peut considérer le présent oralisé tout simplement comme la forme non marquée du verbe, forme équivalente à l'infinitif du français.

4. Comment on oralise.

Au début de cette communication, nous avons défini l'oralisation comme étant un mouvement des lèvres qui reproduisent, en tout ou en partie, des mots de la langue orale. On remarque dans notre corpus que certaines oralisations sont constituées d'une prononciation distincte d'un mot français et que d'autres oralisations subissent des altérations que l'on peut expliquer par les distorsions inévitables entre les phonèmes du français et ce que les sourds peuvent en voir. En effet, le codage visuel de la parole n'associe pas à chaque phonème une image labiale unique: à la trentaine de phonèmes du français vont être associées une douzaine de formes labiales. Les traits d'articulation les plus visibles sont ceux qui sont situés à l'avant de la bouche, telles les occlusives labiales, et, à un moindre degré, les dentales et les coronnales. A

l'inverse, les vélaires, palatales ou pharyngales sont la plupart du temps imperceptibles. C'est ce que montre le tableau en (12) suivant adapté de Williams, Boulakia et Viallet (1989)

(12)

Visibilité des consonnes

Consonnes	Voyelles						
antérieures visibles.	P	B	M	a	œ	ɛ̃	Aperture
Consonnes à visibilité variable	T S L	D Z	N	i	e		Etirement
				o	u	y φ ɔ̃	Protusion
Consonnes invisibles	K R	G					

(Adapté de Williams, Boulakia et Viallet, 1989)

De plus, deux consonnes ayant les mêmes traits, sauf un, peuvent être confondues si ce trait est lui-même invisible. C'est le cas des consonnes *p* et *b* qui sont différenciées par le seul trait de sonorité, lequel est complètement invisible. Dans certains cas, le rôle de la voyelle est primordial, car elle peut modifier la configuration des lèvres d'une consonne. Par exemple, la visibilité des consonnes *r* et *s* est complètement déterminée par la voyelle qui précède ou qui suit. Nous illustrerons ceci par l'analyse d'une oralisation qui ne reproduit pas entièrement le mot français: il s'agit de *pourquoi* [purkwa]. On peut décrire les diverses étapes en appliquant séquentiellement chaque modification comme ce qui est illustré en (13).

- (13)
- a. [purkwa]
 - b. [pukwa]
 - c. [puwa]
 - d. [pua]

Dans cet exemple, on constate que les deux premiers phonèmes /p/ et /u/ demeurent, puisqu'ils sont visibles, conformément au tableau (12). Par contre, le /r/ tombe puisqu'il est impossible de le percevoir après une voyelle ronde et avant comme /u/. La vélaire /k/ étant imperceptible, tombe également ce qui fait que la voyelle /u/ et la semi-consonne /w/ deviennent adjacentes. L'une des deux tombe, ce qui donne la forme oralisée perçue comme [pua].

L'oralisation peut également être partielle, c'est-à-dire qu'une ou plusieurs syllabes peuvent être omises. Schermer rapporte qu'en SLN, l'oralisation ne conserve souvent que la voyelle ou la consonne initiale du mot auquel elle se réfère. Étonnamment, en LSQ, il semble que ce soit le contraire qui se produise et que l'oralisation partielle conserve, en général, plutôt la fin d'un mot. C'est ce qui est illustré en (14)

(14)	<u>Signe</u>	<u>Oralisation</u>
	ETATS-UNIS	[zyni]
	DIFFERENT	[fera]
	INTEGRATION	[grasjo] ou [tegrasjo]
	CAPABLE	[pab]
	NOUVEAU	[vo]

Le phénomène de l'élision d'un certain nombre de syllabes peut sans doute être expliqué par un souci d'économie; le locuteur abrège un mot long en éliminant quelques éléments. Mais comment expliquer que les signeurs hollandais abrègent en conservant le début d'un mot alors que les signeurs québécois conservent la fin d'un mot? Nous avançons ici une hypothèse qui pourrait constituer un début d'explication. On sait que, en néerlandais, l'accent tonique se manifeste généralement en début de mot alors qu'en français, il se manifeste en fin de mot. Or,

la lecture labiale est certainement influencée par l'énergie articulatoire attachée à la production des phonèmes accentués. Dans cette perspective, on peut croire que plus une syllabe est accentuée, plus elle est visible. Il est donc raisonnable de penser que, dans une langue où l'accent tonique se situe en début de mot, le signeur sera d'autant en mesure d'oraliser le début du mot qu'il le percevra mieux. Mais quand l'accent tonique se situe en fin de mot, on s'attend à ce qu'un sourd soit plus en mesure d'oraliser la fin du mot.

5. Conclusion

En conclusion, nous avons proposé que l'oralisation est un phénomène d'emprunt au français, intégré dans la composante non manuelle de la LSQ dans laquelle elle joue un rôle linguistique au niveau lexical. Cette présentation ne fait que jeter les bases d'une étude du phénomène dont les manifestations obligatoires ou optionnelles restent à préciser.

Notes

* Cette recherche a été financée par le CRSH. Nous remercions Johanne Boulanger, Jules Desrosiers et Linda Lelièvre qui nous ont aidés au dépouillement et à la vérification des données.

1. Dans cet article, nous représenterons les signes de la LSQ par leur glose française qui sera toujours écrite en majuscule.

2. Beaucoup d'enfants sourds sont intégrés dans des écoles régulières. Il existe cependant quelques écoles spécialisées qui utilisent les signes, mais il s'agit le plus souvent de français signé. Une seule école a pris position en faveur de l'enseignement en LSQ et le pratique.

3. Le corpus LSQ88 est un corpus vidéo totalisant 35 heures d'enregistrement. Onze signeurs, sourds profonds de naissance ou devenus sourds en bas âge et dont la LSQ est la langue véhiculaire, ont participé à ces enregistrements. Chaque signeur a été filmé individuellement au cours de conversations spontanées où on discutait de divers sujets d'actualité.

4. Dans les exemples, les oralisations sont indiquées en italiques.

5. Pour plus de détails sur les constructions simultanées, voir Miller et Dubuisson (1992).

6. Dans les exemples, le comportement non manuel interrogatif est représenté par 'qwh'. Le trait indique qu'il dure pendant toute la question. Pour plus de détails sur le comportement non manuel dans les interrogatives en LSQ, voir Dubuisson et al. (1991).

7. Pour plus de détails sur le marquage du temps en LSQ, voir Lacerte (à paraître).

Bibliographie

BATTISON, R. 1978. *Lexical Borrowing in American Sign Language*. Silver Spring, Linstok Press.

DUBUISSON, C. 1991. «Les mouvements de tête dans les interrogatives en langue des signes québécoise». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 20 no 2, pp. 93-122.

GUILLIAMS, I, G. BOULAKIA et J.E. VIALLET. 1989. «Acquisition de la lecture labiale: une méthodologie utilisant le vidéodisque». Dans: *L'ordinateur au service des déficients auditifs*, dir. Colette Dubuisson et F. Demaizière, Paris, Éditions OPHRYS.

HAUGEN, EINAR. 1950. «The Analysis of Linguistic Borrowing». *Language*, 26, pp. 210-231.

LACERTE, L. (à paraître). «L'expression du temps en LSQ.» dans C. Dubuisson et M. Nadeau (éds.), *Études sur la langue des signes québécoise*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

MILLER, C., et C. DUBUISSON. 1991. «Les encodages parallèles: un procédé exclusif aux langues signées. *Protée*, vol. 20 no. 2, pp 23-33.

PADDEN, CAROL A. 1990. «Rethinking fingerspelling». Sign Post, pp. 2-4.

PADDEN, CAROL A. 1991. «Rethinking fingerspelling: part 2». Sign Post, pp. 2-4.

SCHERMER, T. 1990. *Influences from spoken Dutch on Sign Language of the Netherlands*. Rotterdam, Eburon Publisher.

SUPALLA, T. 1986. «The Classifier System in American Sign Language». dans C. Craig (éd.) *Noun Classes and Categorization*. Coll. Typological Studies in Language (TSL). Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, pp 181-213.

VINCENT-DURROUX, L., C. DUBUISSON et M. NADEAU. 1991. «L'enseignement de la langue maternelle aux déficients auditifs». GLOSSA, no. 27, novembre 1991, pp. 32-37

WEINREICH, URIEL. 1968. *Languages in Contact. Findings and Problems*. La Haye,. Mouton.

Porte à Mc Gill le 27 juin 1992